

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents25
 présents par procuration7
 absent0
 absents excusés1

OBJET :

Jumelage entre les communes de
 Soisy-sous-Montmorency et
 Freiberg Am Neckar – Création
 d'une commission extra-
 municipale et désignation des
 membres

Le 24 mars 2022, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 18 mars 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Umnus, M. Verna, Mmes Mary, Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziol, Mebrek, MM. Malnati, Delaroche, Heubert, Bekare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Marcuzzo à M. Le Maire, M. Naudet à Mme Jason, M. Francine à M. Thevenot, Mme Roy à Mme Krawczyk, M. Studzinska à M. About, M. Corceiro à M. Delaroche, Mme Chénieux à M. Bekare.

ABSENT EXCUSE : M. Duranteau

SECRETAIRE : M. Bekare

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2143-2,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la Ville de Soisy-sous-Montmorency est officiellement jumelée avec la ville de Freiberg Am Neckar, en Allemagne, depuis 1984,

CONSIDERANT que ce programme d'échange a été créé dans le but de favoriser les relations entre l'Allemagne et la France à la sortie de la seconde Guerre Mondiale puis, dans un second temps, de développer les relations européennes,

CONSIDERANT que jusqu'en 2015, l'organisation de ces échanges était gérée par l'association « Amitié Soisy-Freiberg », mais que celle-ci a procédé à sa dissolution lors de son Assemblée générale du 29 janvier 2016,

CONSIDERANT que depuis lors, la Ville a repris le suivi de ce jumelage et assure, dans ce cadre, les missions afférentes et notamment la réception officielle d'élus municipaux de Freiberg, l'organisation de l'accueil des jeunes Freibergeois et de leurs encadrants, l'élaboration du programme d'activités lors de cet accueil, l'organisation et la prise en charge du transport vers Freiberg pour les Soiséens concernés.....

CONSIDERANT qu'afin d'assurer le bon déroulement de ces missions, une commission extra-municipale, organe de réflexion et de proposition, a été créée par délibération du 4 février 2016,

CONSIDERANT que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la création d'une nouvelle commission, afin de veiller à la pérennité de ce jumelage,

VU l'avis de la Commission Culture et Animation en date du 9 mars 2022,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE la création d'une commission extra-municipale dédiée au jumelage Soisy-Freiberg,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20220324-DEL2022032403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

FIXE à 11 le nombre de ses membres, dont :

- Le Maire, Président de droit,
- 6 membres désignés par le Conseil municipal en son sein, dont 3 pour la liste « Soisy Avenir », 1 pour la liste « Vivre Soisy », 1 pour la liste « Soisy Ensemble » et 1 pour la liste « Soisy Respire »,
- 4 anciens membres adhérents actifs de l'association « Amitié Soisy-Freiberg », désignés par le Maire.

PRECISE que les modalités de fonctionnement (hors composition) de cette commission seront celles des commissions municipales permanentes telles que fixées par le règlement intérieur du Conseil municipal.

Puis PROCEDE à l'élection des 6 membres désignés par le Conseil municipal en son sein,

SONT CANDIDATS :

Pour la liste « Soisy Avenir » : - P. Umnus
- A. Jason
- ME Fayol da Cunha

Pour la liste « Vivre Soisy » : - M. Delaroche

Pour la liste « Soisy Ensemble » : - M. Bekare
Pour la liste « Soisy Respire » : - Mme David

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

SONT élus membres de la commission extra-municipale dédiée au jumelage Soisy-Freiberg :

Pour la liste « Soisy Avenir » : - P. Umnus
- A. Jason
- ME Fayol da Cunha

Pour la liste « Vivre Soisy » : - M. Delaroche

Pour la liste « Soisy Ensemble » : - M. Bekare

Pour la liste « Soisy Respire » : - Mme David

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **30 MAR. 2022**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **31 MAR. 2022**
31 MAR. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.